

# La Gazette de l'ACANOR

Bulletin d'Informations périodique  
FEVRIER - MARS 2003

## Sites INTERNET

Le site [www.afnor.fr](http://www.afnor.fr) a reçu le 1<sup>er</sup> prix des trophées de la communication 2002 dans la catégorie « Meilleur site Internet d'organisme national ». Ce trophée a été attribué suite à la sélection par des professionnels d'une vingtaine de sites INTERNET dans trente catégories en lice. (Extrait de « Enjeux » N° 231 – Février 2003)

Cette distinction nous donne l'occasion de rappeler la richesse des informations que contient ce site et de vous signaler que l'ACANOR est partenaire de l'AFNOR et peut également être obtenue par ce biais.

## Harmonisation européenne

La France a été rappelée à l'ordre par la Commission Européenne pour les marchés publics. En effet elle devrait modifier diverses dispositions de son nouveau Code des Marchés Publics pour le rendre conforme aux Directives européennes « Marchés Publics » et plus globalement à l'article 49 du traité de l'UE. Les principaux griefs portent sur la non-discrimination et l'égalité des traitements en cas d'achats non soumis aux procédures détaillées de la Directive : les emprunts et engagements financiers, les contrats de mandat, l'application non-conforme des seuils prévus par la Directive « Services », les procédures négociées, les preuves de la situation régulières des soumissionnaires, le nombre minimal de participants dans les procédures restreintes, la pré-information et les variantes. A suivre ...

(Extrait de « ENJEUX N° 231 – Février 2003) –

## Le Français dans la Normalisation ...

Aujourd'hui, dans les échanges entre les pays, il est courant pour se faire comprendre d'utiliser la langue anglaise.

Cette pratique est bien entendu utilisée couramment dans les réunions et travaux de normalisation internationale. Toutefois, au niveau de la mise sur le papier, destinée à être diffusée aux utilisateurs de normes, qui sont des lecteurs d'entreprises de tous niveaux, si cette langue « de travail » est reprise, il ne faudrait pas oublier la langue courante du lecteur national.

Sinon, au niveau français, ne faudrait-il pas créer deux catégories de Français, **les élites**, anglophones, et **les autres**, certainement les plus nombreux, qui ne parlent pas anglais.

D'autant plus qu'au niveau des normes rédigées en Anglais, les pays anglophones auront le privilège d'avoir un document papier **au prix de la norme**, alors que ceux qui ne sont pas anglophone, seront obligés de le faire traduire à leur frais.

Depuis toujours, Monsieur Alain DURAND, Secrétaire Général du groupe, affirme que l'AFNOR a essayé de maintenir une position forte du français. Les consommateurs sont d'ailleurs les demandeurs, via le COSAC, Comité d'orientation et de suivi des activités de consommation.

La position de normalisateur est d'autant plus particulière que la normalisation n'est pas obligatoire. Il faut donc présenter les **choses en langue nationale**, pour nous en français, pour convaincre et faciliter la compréhension et l'application du plus grand nombre d'utilisateurs. (Ces derniers propos ont été recueillis par S.Ar. dans Enjeux N° 231 de février 2003)

**L'ACANOR participe d'ailleurs activement à la défense de notre langue dans ce domaine. Pour meilleure preuve, la création récente au sein de l'IFAN d'un groupe IFAN-UE, présidé par notre Président, Monsieur SIEFFERT Raymond qui est un défenseur inconditionnel de notre langue.**

## Electricité

### La norme NF C 15-100 ?

La nouvelle norme NF C 15-100 – édition décembre 2002 - vient d'être présentée par l'UTE et publiée.

Faut il rappeler, qu'une norme par son statut est d'application volontaire. Mais l'application de la NF C 15-100 devient pourtant incontournable, car le décret du 14 décembre 1972 prévoit que tout distributeur d'électricité – dont l'EdF en France – doit exiger une attestation de conformité avant de procéder à la mise sous tension d'une installation électrique nouvelle, quel que soit le bâtiment concerné ! Cette attestation est délivrée par un organisme de contrôle, après vérification par sondage de la **conformité de l'installation aux normes et règlements en vigueur**. Or, la norme applicable à ces installations électriques est bien la NF C 15-100.

## Hygiène et Sécurité du Travail

L'Hygiène et la Sécurité du Travail relevaient jusqu'à la révision du traité de Rome en 1987 instituant " l'acte unique", du champ exclusif des réglementations nationales. Cet acte unique relatif à la réalisation d'un marché intérieur au niveau de l'Europe a bouleversé les rapports entre la réglementation et les normes ! Dans ce domaine, la réglementation européenne a choisie pour l'harmonisation des réglementations nationales deux modes d'actions complémentaires :

**Une première action** par des Directives sociales (article 137 du traité s'appliquant aux lieux de travail), régie aujourd'hui par une directive cadre et dix-sept directives particulières fixant des exemples de seuils à ne pas dépasser, mais les Etats membres étaient néanmoins libres de fixer des seuils plus sévères.

**Une deuxième action** grâce aux directives relatives à la mise sur le marché des équipements de travail (article 95 du traité). Celle-ci fixe un niveau de protection élevé. Les trois principaux textes s'appliquent aux machines en général, aux équipements de protection individuelle (EPI) et à la réduction des émissions sonores de certaines machines.

**La normalisation** joue un rôle spécifique dans chacun de ces deux cas. Elle constitue une aide à la vérification de la mise en œuvre de la réglementation en fournissant, par exemple, des méthodes de mesures ou d'essais. Elle est aussi, pour le fabricant, un moyen par le respect de la norme, de garantir un niveau de protection et de sécurité.

**La normalisation devient donc un instrument de mise en œuvre de la réglementation et de donner présomption de conformité aux exigences des Directives.** Faut-il rappeler que les directives appelées « Nouvelles Approches » renvoient pour leur application aux normes dont la liste est publiée avec la directive.

**Pour votre information nous vous rappelons que notre Président, Monsieur Raymond SIEFFERT, est également le Président du SYNAMAP – Syndicat National des Matériels et articles de Protection ([www.synamap.fr](http://www.synamap.fr))**

## Agendas

### Club des Adhérents AFNOR

Le programme pour l'année 2003 du **club des adhérents AFNOR** auquel l'ACANOR participe est disponible sur le site Internet de l'AFNOR (<http://afnor.fr>) : Vous cliquez sur « Espace Information », puis sur « Espace Adhérents », puis sur « Les Clubs » et enfin sur « Programme national des rencontres ».

**Le Site Internet de l'AFNOR est également accessible à partir du site ACANOR ([www.acanor.fr.st](http://www.acanor.fr.st))** en cliquant sur « Partenaires » et sur « AFNOR ». La réciproque est également possible.

Vous pourrez également réserver votre place pour la réunion à laquelle vous avez l'intention de participer.

A titre indicatif les prochaines dates :

- 07.03.2003 : St-Denis la Plaine – Qualité et système d'information
- 11.03.2003 : Marseille – Qualité et système d'information..
- 11.03.2003 : Strasbourg – Nouvelles pratiques d'audit – Iso 19001
- 12.03.2003 : Nantes - Management de la valeur
- 18.03.2003 : Grenoble – Maîtrise de la documentation qualité.
- 20.03.2003 : Toulouse – Nouvelles pratiques d'audit
- 25.03.2003 : Nantes - Sécurité Informatique
- 01.04.2003 : Marseille – Lignes directrices pour le management.
- 02.04.2003 : St-Denis la Plaine – Système management intégré.
- 03.04.2003 : Nancy – Système de management intégré.
- 08.04.2003 : Dijon – Agriculture et alimentaire : les nouvelles approches normatives.
- 09.04.2003 : Nantes – Management des compétences
- 10.04.2003 : Lille – Comment rattacher la sécurité à un système qualité existant.
- 15.04.2003 : Lyon – Maîtrise de la documentation
- 24.04.2003 : Bordeaux – Management des compétences

### Autres dates de manifestation :

- 11-14.03.2003 : EUROPROPRE 2003 - Paris
- 18.03.2003 : CCI Mulhouse – Conseil d'Administration de l'ACANOR
- 20.03.2003 : CLEMESSY Mulhouse – Réunion du groupe Electricité de l'ACANOR.
- 8 ,9-10 .04 .2003 : SECURICOM Méditerranée à Marseille

---

**Responsable de la Gazette ACANOR :**

Roland GROLL 18 rue de la vallée 68720 ZILLISHEIM Tél/Fax : 03 89 06 26 96 e.mail : [rjm.groll@evhr.net](mailto:rjm.groll@evhr.net)